

CA du CAC du 12 janvier 2022 - 10h / 12h en visio

Présent.es :

7 membres du CAC : Nicole Picquart, Carine Favier, Gilles Rouby, Alexandre Saumonneau, Edgar Priour, Daniel Royer, François Bernard (visio)

Salarié.es : Marianne (future salariée) Langlet, Olivier Picot, JB Jobard, Isabelle Boyer (présent.es au local rue St Maur)

L'ensemble des documents abordés lors du CA ont été transmis par mail en amont et sont à retrouver sur cette page de la gare centrale : <https://garecentrale.associations-citoyennes.net/?PageCA>

Relevé de décisions :

- CR du dernier CA du 21/9/21 validé
- Signature du "Manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administré.es" confirmée
- Le bureau du CAC ayant perdu son secrétaire (Olivier Picot passé salarié à temps partiel), Nicole Picquart est d'accord pour reprendre ce rôle précédemment tenu
- Coordination des mardis : 1/ modification des horaires à 10h (et plus 11h) - 2/ les membres du CA y sont conviés (ponctuellement ou régulièrement), merci de nous signaler vos dispo
- **Séminaire interne du CAC à Villarceaux (95) – jeudi 14 et vendredi 15 avril** = lancement du projet qui sera l'occasion de creuser et fixer les orientations du CAC pour les années à venir
 - On vise 30 à 40 participant.es (1ère liste à compléter)
 - des temps internes associatifs distincts
 - des temps ouverts plus réflexifs avec des journalistes et chercheu.ses.rs pertinent.es
 - articulation de ces 2 jours avec la reprise de nos universités d'été (juillet ou fin août)
- **Défense des libertés associatives** : après des échanges très riches, il est nécessaire de construire un argumentaire commun CA/équipe sur le Contrat d'engagement républicain (CERà, notamment après le webinaire du Mouvement associatif du 20 jan
- **Les associations citoyennes lors des campagnes électorales 2022**, présidentielles et législatives : l'enquête pour recueillir avis, propositions et bilan est toujours ouverte, une seconde **plénière est prévue le 18 février à 14h**
- **Prochain communiqué du CAC sur la mobilisation associative dans le travail social** (appui à l'appel à manifester du 1er fév) : sur la base du texte proposé des aménagements ont été décidés, Marianne les intègre, on fait un A/R et le communiqué part
- **Le prochain CA** est à fixer entre le 21 ou 28 février - lundi matin 10h

Le compte rendu

1/ D'un CA à l'autre - Gilles

Validation du **compte rendu du CA** de septembre (voir page dédiée de la gare centrale) à l'unanimité
Recrutement du 3ème temps plein suite à l'obtention de l'aide au poste Fonjep-recherche : arrivée de Marianne L. au 1er février (qui est là ce matin avec nous) - embauche sur une base de parité avec les autres salariés, indice 425 de notre Convention Collective Eclat – le budget 2022 n'est pas tout à fait bouclé avec cette 4ème arrivée mais des pistes et recherches sont en cours.

Renouvellement conventionnement sur 2022-2024 avec la DJEPVA - rencontre de M. Caffin (et non Mme Pérès nouvellement arrivée) – 1er rdv difficile, 2d cette semaine plutôt bon donc on travaille au nouveau dossier pour la nouvelle convention 2022-2024

Les **nouveaux rdv** du Collectif : CAC'Accueil <http://www.associations-citoyennes.net/?p=15651> et CAC'Café <http://www.associations-citoyennes.net/?p=15760> (inscrivez-vous)

Signature d'un **Manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administré.es** (voir page dédiée de la gare centrale) – qui sera publié début février

Éloignement géographique du président sur 2 mois à Nouméa) avec décalage horaire de 10h donc on avance les réunions de coordi/CA à 10h

Petit appel à participation à la coordination (des mardis matins - prochainement 10h/12h), uniquement portée par Gilles et les 3 salariés (bientôt 4) - Edgar, notre trésorier, signale son peu de disponibilité en ce moment pour les réunions.

Le **bureau du CAC** à une place vide puisque le secrétariat était porté par Olivier - Proposition à Nicole de reprendre ce rôle déjà porté, bien que très occupée par sa présidence du CNLRQ : **accord de principe Nicole pour redevenir secrétaire du bureau.**

2/ Séminaire interne du CAC à Villarceaux (95) – jeudi 14 et vendredi 15 avril - JB

- doc/pad préparatoire fixant les « conditions de réussite réunir pour faire du séminaire un temps fort utile pour la suite » : <https://semestriel.framapad.org/p/reussir-villarceaux-9rxi?lang=fr>

L'occasion de creuser et fixer les orientations du CAC pour les années à venir

Discussion d'orientation sur les objectifs prioritaires et les points de vigilance pour réussir ce rdv

L'idée étant d'inscrire ce séminaire dans un calendrier de travail semestriel avec prolongement possible sous la forme d'une université d'été en 2022

Ouverture ou non ?

Si la 1ère partie à Villarceaux est plus réflexive et interne ne pas ouvrir trop largement, rester juste avec des associations, éviter les politiques (qui, de toute façon ils seront en campagne et pas disponibles). Point de vigilance concernant les associations "nouvelles" ne pas trop ouvrir donc

Cependant l'ouverture à des chercheurs ou des journalistes peut être intéressante, amène de nouveaux apports, donc bien d'être entre soi mais bien aussi d'avoir un regard décalé (et ouvert à des problématiques hors asso). Les journalistes peuvent jouer un rôle de candide et miroir intéressant.

Ouverture validé SI on distingue les moments de réflexion interne et les moments de partage avec journalistes et chercheurs.

- Voir et compléter la liste débutée sur le pad (tout en bas)

3/ Mobiliser pour défendre les libertés associatives - Gilles

- En quoi sont-elles aujourd'hui menacées ? Quelle est l'actualité de ces attaques ?

Cf. article du cac : <http://www.associations-citoyennes.net/?p=15870>

Au regard de l'actualité sur les libertés associatives, que doit, que peut faire le CAC ?

Depuis le 1er jan ça y est le **Contrat d'engagement républicain** est appliqué, ça fait plus d'un an qu'on s'élève contre, qu'on tire la sonnette d'alarme avec LA Coalition mais sans succès.

Le webinaire du 20 jan (10h/12h) du Mouvement associatif pourra mieux éclairer tout le monde

- Discussion à partir d'une proposition « martyre » pour définir la réaction du CAC à la sortie du CER mais aussi à la *Loi « confortant le respect des principes de la République »* dite « loi séparatisme ».

Idée supplémentaire de travailler sur une lettre type qui reprendrait les arguments du HCVA, Commission consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des droits, LMA ... afin que les associations, contraintes de signer ce CER, puissent la transmettre en interne et sensibiliser au sujet.

Il n'y a pas unanimité des membres dans les échanges :

Certin.es voient le CER comme un vrai problème

- pour les associations et têtes de réseaux (exemple des régies où cela implique toute la population locale de chaque régie situées dans des quartiers populaires généralement) Cela va créer des divisions et des "crises politiques" dans les réseaux car vont devoir signer ce CER car chaque structure n'a pas le même point de vu (ni les mêmes obligations de signer)
- Il existe à posteriori sur les associations un risque d'auto-limitation des associations, une crainte par anticipation

- les associations n'ont pas besoin d'un CER pour faire preuve de leur "républicanisme"
- ça ne concerne pas QUE les financements, aussi répression des personnes, et voit que c'est ciblé (planning repris par la ministre des droits des femmes) = pression politique qui existe bien sûr
- Certaines collectivités vont dire : si vous n'êtes pas clair sur la laïcité (càd si vous n'êtes pas d'accord avec moi) on vous subventionne pas (expl Planning F)
- vise des associations mais tout le monde ne sera pas à égalité, des associations particulières sont ciblées.
- Entre l'État, et certaines Collectivités Publiques qui font des chartes de la laïcité, ça devient de plus en plus difficile.
- ce texte vient mettre un contrôle supplémentaire sur le monde associatif

D'autres ne voient pas de réel problème

- face à ce CER et pointent que c'est un combat risqué pour nous car il risque d'être mal compris
- Dans la pratique si une association le signe ça n'a aucune conséquence car de quoi a-t-on peur fondamentalement ? De nous lier nous-même en signant ce contrat ?
- Dans la charte d'engagements réciproques (à laquelle le CAC a pris part, dans sa rédaction) on trouve la même chose... ou proche, ce qui est différent c'est l'intention du gouvernement.
- Il y a des questions d'interprétation mais de toute façon une municipalité a toujours la possibilité (comme elle l'a toujours eu) de donner ou non une subvention annuelle, sans justification, ce n'est pas contractuel (sauf cas de convention pluriannuelle, mais là est aussi discuté annuellement). Une municipalité n'a pas besoin de se cacher derrière le CER pour financer ou non
- Ce qui importe c'est le droit à la résistance à l'oppression et c'est écrit dans la déclaration des droits de l'homme : Il existe un arsenal déjà, s'appuyer dessus

Quelques témoignages : au planning familiale un peu dégoûté de devoir signer ça, une association de Carcassonne qui a travaillé longtemps pour intégrer les femmes du quartier et s'est vu retirer ses soutiens...

Actions possibles :

- Rendre plus collectif la situation, que nos paroles peuvent s'additionner et on peut en faire qq chose - briser l'isolement et l'impuissance en mettant en commun
- Contrer le sentiment d'impuissance, avoir un espace où l'on peut rendre visible
- Argumenter que Non nous ne sommes pas lié si avons signé / le dire et le mettre en avant : il existe le droit à la résistance à l'oppression dans la déclaration des droits de l'Homme = signer n'empêche PAS de résister, c'est une disposition fondamentale
- visibiliser le fait que les assos ont pris la mesure des conséquences de ce décret
- Préparer des courriers ou arguments types pour que les associations s'en emparent et interrogent ou contestent ce CER
- Proposer une veille et remonter des informations et inquiétudes des asso - faisons un suivi et une veille et si on se trompe tant mieux - observer les conséquences (travailler ça dans le cadre de l'observatoire des libertés associatives) - nécessité de mettre en place des remontées de terrain, d'asso locales, s'appuyer sur un certain nombre de correspondants locaux

Point d'attention :

- bataille de la communication sur ce sujet : spécifier qu'on a pas mauvais esprit, qu'on est pas contre laïcité et contre république mais qu'on voit bien ce qu'il y a derrière car on peut très vite passer pour les "méchants", de façon caricaturale semble juste refuser d'appliquer les valeurs républicaines !
- être stratège en positivant la communication vers le coté essentiel de l'activité associative plutôt qu'une tonalité négative disant on est contre

- Sur construction de notre argumentaire tenir compte des argument de Daniel, s'appuyer sur des organisateurs pas trop "radicaux" comme ceux utilisés avec LA Coalition : HCVA, Commission consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des droits
- dégagé cette critique d'unique chantage à la sub et plus axer sur l'auto-censure (vrai risque) ça permet de vraiment prendre la mesure de ce texte qui va induire de l'autocensure

>> **Nécessaire de construire un argumentaire commun avec le CA**, notamment après le webinaire du 20 jan, un communiqué de presse est à prévoir

4/ Faire entendre la voix des assos citoyennes lors de la double campagne électorale 2022, présidentielle et législative – lsa

Point d'étape sur les premiers résultats de l'enquête « d'un quinquennat à l'autre – quelles évolutions du monde associatif »

47 réponses/contributions - vraie mixité avec 24 réponses féminines

- La page de l'enquête est à retrouver sur notre site wiki « mobilisation » (avec la compilation des réponses) <https://mobilisations.associations-citoyennes.net/?EnquetePresidentielles>
- et cette page du site avec les synthèses des questions et les ressources de la plénière de déc : <http://www.associations-citoyennes.net/?p=15754>

1ère réunion plénière le **18 décembre 21** pour en tirer une première synthèse et en discuter.

2ème plénière programmée le **18 février 22 !! au final –décision en coordi le 25/01- transformée en « atelier visio » au regard du manque d'inscrit.es et à l'absence de nouvelles réponses.**

Invitation aux membres du CA qui n'ont pas encore répondu, il est encore temps de prendre la plume.

5/ Points divers - « vide poches »

- [Info] La Ville de Poitiers organise du 17 au 19 mars 2022, la première édition des Rencontres Nationales de l'Éducation populaire, événement co-organisé avec le Cnajep, en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et Régions de France

- [projet communication] Carine propose que le CAC **réalise de courtes vidéos ou captures** en associant les membres du réseau à une construction commune (collaboratif) **afin d'avoir des arguments communs**, un corpus à diffuser sur les réseaux socio – Il ne faut pas se limiter à n'organiser que des choses complexes pour 50p alors que peut toucher plus largement et plus simplement

- Échange d'information entre membres du CA, tour d'actualité des réseaux
- Fonctionnement possible du CA en 2 temps distincts (admin / orientation politique) + bureau du CAC : vacance du poste secrétariat

Date du prochain CA : lundi 21 ou 28 février à 10h - faire un framadate à proposer à tous les membres

Fin du CA

BONUS de 12h à 12h30

Pour ceux qui peuvent, un « temps bonus au CA » de 30 mn pour examen et finalisation du prochain communiqué du CAC à mi-janvier sur la mobilisation associative dans le travail social (en appui à l'appel à manifester du 1er février)

Marianne (qui a proposé et préparé le communiqué du CAC) pointe la différence d'approche entre l'uniopss et la commission de mobilisation du travail social (revendication de 300€ pour toutes et tous), mais certains ont une lecture différente par rapport aux 183€ du ségur... car derrière elle implique

révise CC 66 pour tirer tout le monde vers une CC revue à la baisse (certains considèrent que c'est lié, d'autre non, que ça arrivera de toute façon)

- ACTE II : Pression jusqu'au 15 janvier et Grève nationale du social et médico-social le 1er février ! <https://www.facebook.com/events/199332892396706?ref=newsfeed>
- <https://www.facebook.com/Commission-de-Mobilisation-du-Travail-Social-Ile-de-France-887860558003185/>

De même les chgt sur notre CC Eclat où tire vers le bas et précarise ! Evolue en réaction plutôt qu'une réelle volonté de valoriser les métiers

Question de se considérer "du social" quand on gère un centre social ? Quand on est une asso d'éduc pop ?

Il est nécessaire d'élargir cette réflexion et mobilisation du social

> Marianne s'occupe des derniers ajouts/modifs décidées ce jour, ensuite on diffuse à tout le réseau et tous les journalistes + réseaux sociaux